

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juillet 2024

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-quatre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis à huis clos dans la salle des fêtes de la commune de Hombleux sous la présidence de Monsieur Éric LEFEBVRE Maire de la Commune

Etaient présents : ; Mr Lefebvre E (maire), Mrs Deshayes N, Van Moorleghem D, Dupré B, Mrs, Mace J, Frison F, Henocque N, Mmes Voisin I, Dumont C, Nobécourt M

Etaient absents excusés : Mme Marat S (pouvoir à M. Deshayes N), Mme Polin J (pouvoir à M. Lefebvre É), Mme Bednarsky M-L (pouvoir à M. Macé J), M. Rambour N (pouvoir à M Van Moorleghem D)

Etaient absents : Mrs. Urbaniak M, Dossin J-P, Mmes Villain A, Parmentier S, Loridant S

Secrétaire de séance : M. Deshayes Nicolas

Date de convocation : 18-07-2024

Date de Séance : 23-07-2024

Membres en exercice : 19

Membres présents : 10

Membres votants : 10 + 4 pouvoirs

Pouvoirs : 4

Absents : 5

Monsieur le Maire fait l'appel, la feuille d'émargement est signée par les présents.

La séance du conseil est donc ouverte à 20 h, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1- Logement d'urgence rue du calvaire
- 2- Continuité antenne Free
- 3- Questions diverses

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis à huis clos dans la salle des conseils de la commune de Hombleux sous la présidence de Monsieur Éric LEFEBVRE Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Lefebvre E (maire), Mrs Deshayes N, Van Moorleghem D, Dupré B, Mrs, Mace J, Frison F, Henocque N, Mmes Voisin I, Dumont C, Nobécourt M

Etaient absents excusés : Mme Marat S (pouvoir à M. Deshayes N), Mme Polin J (pouvoir à M. Lefebvre É), Mme Bednarsky M-L (pouvoir à M. Macé J), M. Rambour N (pouvoir à M Van Moorleghem D)

Etaient absents : Mrs. Urbaniak M, Dossin J-P, Mmes Villain A, Parmentier S, Loridant S

Secrétaire de séance : M. Deshayes Nicolas

1- LOGEMENT D'URGENCE RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire explique qu'un logement libre de la Commune va faire l'objet d'un projet d'hébergement d'urgence.

Le 20 juin dernier une réunion importante a eu lieu en sous-préfecture concernant ce projet qui doit rester confidentiel pour éviter de mettre en danger les personnes accueillies.

Un financement annuel de 3700 euros est proposé la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

Pour la gestion nous devons obligatoirement passer par le SIAO 115 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) qui est un service phare du dispositif de veille sociale pour l'accueil et l'orientation de personnes en difficulté ayant des besoins d'hébergement d'urgence ou de logement adapté.

Le SIAO vise toutes les personnes sans abri ou en détresse, y compris les demandeurs d'asile.

Pour mettre cet hébergement à disposition de l'état nous devons signer une convention de mise à disposition avec les services de DDETS.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer pour valider cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre le logement de la commune à disposition de l'état
 - Accepte la convention de mise à disposition avec les services de la DDETS
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

2- CONTINUITÉ ANTENNE FREE

Le société Ontower France qui exploite l'antenne Free sur notre commune souhaite deux choses :

- Augmenter la surface d'exploitation du site de l'arboretum en passant de 42 m² à 110 m².
- Acquérir la parcelle en lieu et place du contrat de bail.

Ce qu'il faut retenir :

- La loi Chaize entrée en vigueur en novembre 2021 oblige les opérateurs à mutualiser les antennes, et de réduire les impacts environnementaux.
- Cette loi leur est aussi favorable pour « casser » leurs engagements (bail, contrat, etc,...) sous réserve d'impact environnemental.
- La proposition de Ontower France est d'acquérir la parcelle cadastrée E 081 d'une surface de 110 m² au prix de 23 240 € HT payée en une seule fois au moment de l'acte de notoriété.
- Pour rappel nous avons un bail qui court jusqu'en 2031 pour un montant annuel de 4164 € soit un reste à recouvrer de 29 148 € TTC soit 24 290 € HT

Le conseil municipal ne délibère pas et souhaite poursuivre les négociations avec Ontower.

3- QUESTIONS DIVERSES

- 1- Isabelle Voisin demande des renseignements et souhaite faire une mise au point sur les logements de la commune.
- 2- Nicolas Hénoque évoque le sujet du coût des travaux sur le logement de la rue du jeu d'arc et soulève la question des prix des logements qui ont été réévalués.

La séance est levée à 21h40.